Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260504-2026_05_55-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE

(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

06/05/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	20
Absents représentés	5
Absents (ne prennent pas part au vote)	2

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt-huit avril deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, M. HOUGET Julien, M. ROULLIT Benjamin, Mme LE GAL Claire, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme CHARBAUX Delphine, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MIOT Cathy à Mme BAKHOS Lara, M. BLOUIN Loïc à M. MORIN Melaine, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie à Mme JAMAIN Rozanne, M. FLAGEUL Frédéric à M. HOUGET Julien, Mme HOUSSIN Audrey à M. ROULLIT Benjamin ;
Absent : M. MARCHAND Dominique, Excusée ayant donné procuration Mme MILAN Nathalie à M. MARCHAND Dominique ;

Secrétaire de séance : Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*25*	*0*	*0*	*0*

2026-05-55 - ALIENATIONS - Cession de parcelles communales au concessionnaire d'aménagement de la ZAC du Champ Marqué

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques, et notamment ses dispositions relatives à l'aliénation du domaine privé des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les dispositions relatives aux Zones d'Aménagement Concerté ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 7 juin 2023 décidant la création de la ZAC multisites du Champ Marqué et approuvant le dossier de création ;

Vu la délibération du 17 avril 2024 désignant le groupement constitué des sociétés LAMOTTE AMÉNAGEUR LOTISSEUR et ESPACIL ACCESSION en qualité de concessionnaires de la ZAC ;

Vu le traité de concession de la ZAC multisites du Champ Marqué en date du 16 mai 2024 et son avenant n°1 en date du 26 mars 2025, portant transfert de la concession à la SNC Champ Marqué ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2026 approuvant la cession de deux parcelles communales des secteurs en extension de la ZAC du Champ Marqué à la SNC Champ Marqué ;

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260504-2026_05_55-DE

Vu l'avis des Domaines n°2026-29044974 en date du 24 février 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement et activités économiques » en date du 8 avril 2026,

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'aménagement de la ZAC du Champ Marqué, la Commune poursuit plusieurs objectifs visant à garantir la cohérence du développement du bourg, à conforter son rôle de centralité et d'animation commerciale, à améliorer le cadre de vie, à accueillir de nouvelles populations tout en maîtrisant la consommation foncière, à promouvoir la mixité sociale et à créer des équipements publics adaptés aux besoins du quartier, notamment des espaces verts ouverts sur l'environnement urbain. L'opération vise également à renforcer les mobilités, notamment en faveur des modes actifs.

Conformément au traité de concession, la SNC Champ Marqué est notamment chargée d'acquérir l'ensemble des biens immobiliers bâtis ou non bâtis situés dans le périmètre de l'opération.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2025, a approuvé la cession à la SNC Champ Marqué de parcelles communales situées dans le périmètre de l'opération.

Toutefois, une parcelle n'avait pas été intégrée à cette précédente délibération :

- La parcelle cadastrée AD 96, située « La Chaussée », d'une superficie de 13 m².

L'avis des services de France Domaine a été sollicité, lequel retient une estimation de 6 € le mètre carré.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'APPROUVER la cession de la parcelle communale cadastrée AD 96 (13 m²), situées dans le périmètre de la ZAC du Champ Marqué, à la SNC Champ Marqué, concessionnaire de l'opération d'aménagement ;
- DE FIXER le prix de cession au montant de l'estimation fournie par les Domaines, soit 6 € le mètre carré ;
- DE DIRE que les frais afférents à la vente seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, toutes pièces annexes, et l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

La secrétaire de séance,
Mme Sophie RANDUINEAU-PIROT